



Déclarer le montant des pourboires à l'employeur

Par **FBL**, le 11/02/2015 à 15:50

Bonjour,

Je suis ouvreuse dans un théâtre privé et ne suis rémunérée qu'au pourboires.
Notre employeur vient de nous demander de noter le gain total par service dans un carnet afin d'en avoir connaissance.
Est-il dans son droit ? Devons nous effectivement lui dire combien nous gagnons à chaque fois que nous travaillons ?

D'avance merci pour votre temps et votre réponse.

Par **Lag0**, le 11/02/2015 à 16:11

Bonjour,

L'employeur devant vous verser le complément par rapport au SMIC, il faut bien qu'il sache combien vous avez reçu de pourboires.

Par **FBL**, le 11/02/2015 à 16:22

Merci